

Régie d'Electricité de Thônes

Notre histoire et notre relation avec vous

Notre histoire en quelques lignes

Thônes a connu un siècle des lumières fort dynamique.

Au début du siècle dernier, les sociétés privées ne voulaient cependant pas s'installer dans les villages de la vallée trop reculés car l'investissement aurait été trop coûteux.

Une loi a donc été édictée en 1906 pour donner aux communes l'autorisation d'être organisatrices de la distribution d'électricité sur leur territoire. C'était la possibilité de voir naître des Entreprises Locales de Distribution (ELD), dont la forme juridique la plus connue est la Régie.

Ainsi, plusieurs communes de la Vallée de Thônes se sont regroupées le 21 septembre 1928 pour former le Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Vallée de Thônes (SIEVT) et créer 3 ans plus tard une Régie (RET).



Quelques dates clés

1928: Création du Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Vallée de Thônes

8 avril 1946 : Loi de Nationalisation des opérateurs privés en un group => EDF

28 avril 1931 : Naissance de la Régie d'Electricité de Thônes (RET)

Une ELD a pour missions de gérer le réseau de distribution d'électricité et de commercialiser l'énergie. Elle intervient sur un territoire défini.

A la fin de la seconde guerre mondiale, avec la reconstruction du pays, le choix a été fait de nationaliser les opérateurs d'électricité et de gaz. La loi du 8 avril 1946 stipule qu'un seul service public national sera mis en place pour chaque énergie :

- EDF pour l'électricité
- GDF pour le gaz

Cependant, du fait que les ELD sont des entreprises publiques, cette loi a autorisé également les élus à choisir s'ils souhaitent rejoindre ce service national ou bien maintenir leur autonomie et leur ELD. Le SIEVT a décidé de conserver la Régie, la proximité, le pouvoir sur la structure et la connaissance des besoins des clients et élus permettant de pouvoir accompagner au mieux les 14 communes membres.

Aujourd'hui, la Régie d'Electricité de Thônes a encore en charge ces 14 communes (plus de 23000 clients) et couvre deux activités :

- La gestion du réseau et la distribution de l'énergie sur son territoire
- La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente



Etendue du réseau de distribution d'électricité de RET

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

« Parlons Electricité » : lettre gratuite éditée par RET – 10, rue Jean-Jacques Rousseau – 74 230 Thônes
Représentant légal : André Moras, Directeur

Des questions ou des informations ?

Tel : 04.50.32.17.16

Mail : service-client@ret.fr

Site web : www.ret.fr

La Régie d'Electricité de Thônes et Energie et Services de Seyssel : évoluer ensemble

Progressivement, les élus dirigeants de la Régie d'Electricité de Thônes (RET) et d'Energie et Services de Seyssel (ESS) ont pris conjointement des mesures destinées à faire face à de nouvelles contraintes, techniques et financières, dont la libéralisation du marché de l'électricité. Les dates importantes sont :

- En 2006, création, avec d'autres ELD et la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) d'une filiale commune de commercialisation d'offres de marché en fourniture d'énergie, ENALP
- En 2008, décision d'avoir un directeur commun, André Moras
- En 2015, mise en place d'un management commun, technique, commercial et informatique.

Durant cette période, de nombreuses activités ont été mutualisées : les achats, la gestion de l'informatique bureautique et clientèle, la gestion de la maintenance et des comptages, la cartographie informatisée, l'astreinte 24h/24 7j/7...

Bien que RET et ESS conservent chacune leur propre identité et structures de gouvernance, cette synergie leur permet d'être plus performantes, pour bénéficier d'un effet de taille (plus de 51000 clients desservis ensemble), assurer leur pérennité à long terme, mais surtout assurer un service de grande qualité, tant sur la gestion du réseau de distribution que la gestion de la clientèle :

- Temps moyen de coupure très faible pour des secteurs ruraux,
- Accueils de proximité, avec du personnel local et qualifié,
- Réactivité des services et haut niveau de satisfaction de la clientèle...

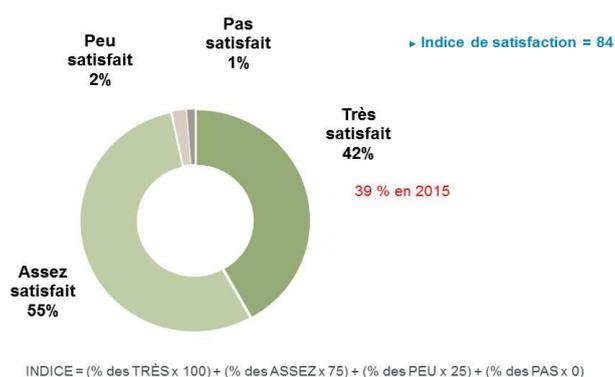
La relation avec nos clients : vers une satisfaction toujours plus élevée

Votre régie a à cœur de toujours améliorer sa qualité de services. C'est pourquoi, chaque année, une enquête de satisfaction vous est envoyée. Nous souhaitons vous remercier pour votre participation et vos retours très positifs.

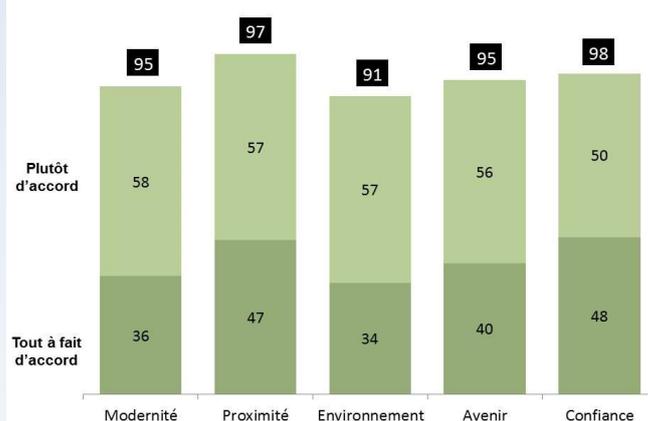
Nous atteignons un taux de satisfaction globale de 97% en 2016.

Vos recommandations ont été également prises en compte et nous allons travailler sur ces axes d'améliorations.

Votre satisfaction en synthèse



Votre perception de l'entreprise sur différents critères en %



Faisons ensemble un geste pour l'environnement et un premier pas vers la dématérialisation !
Communiquez-nous votre adresse mail en nous écrivant à service-clients@ret.fr
Nous vous enverrons des informations plus fréquentes et notre lettre d'information par mail
 (nous ne communiquerons votre adresse mail à aucun tiers).

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

« Parlons Electricité » : lettre gratuite éditée par RET – 10, rue Jean-Jacques Rousseau – 74 230 Thônes
 Représentant légal : André Moras, Directeur

Des questions ou des informations ?

Tel : 04.50.32.17.16
 Mail : service-client@ret.fr
 Site web : www.ret.fr